



Conditions générales

1. Structure du programme HP Trade-In and Save

Dans le cadre du programme Trade-In and Save (programme d'envoi client), HP International Sarl (HP) paie une valeur de reprise appropriée pour les produits de seconde main retournés à HP contre l'achat d'un nouveau produit HP faisant partie du programme (voir le site Web). Toutefois, la valeur de reprise est consentie uniquement si l'équipement dont le participant veut effectuer l'achat avec reprise est associé directement et de manière vérifiable à l'achat de l'un des produits HP cités sur le site Web.

Le programme Trade-In and Save est ci-après désigné par le terme "Programme".

Combinaison avec des tarifs spéciaux ou autres promotions.

Cette offre n'est PAS combinable (ni « cumulable ») avec d'autres offres promotionnelles HP ou tarifs spéciaux convenus avec HP, en particulier les prix OPG offerts au cours de la même période.

Participants

Seuls les revendeurs HP agissant au nom d'un client final sont autorisés à participer à ce programme (voir plus loin les informations contenues dans le paragraphe "Revendeur effectuant une réclamation au nom de clients finaux").

La personne ou l'entreprise effectuant la réclamation est ci-après dénommée "participant".

La personne ou la société bénéficiaire de la valeur de reprise est ci-après dénommée "bénéficiaire de la remise".

Produits

La liste des imprimantes éligibles est disponible sur le site Web du programme à l'adresse suivante :

www.hp.com/eur/tradein.

Les imprimantes éligibles vendues sont désignées ci-après par le terme "Produits". Les produits de deuxième main retournés sont dénommés "Produits Trade-in".

Calendrier de la promotion

La durée de la promotion, les dates des demandes, les nouveaux produits HP inclus dans le programme et les valeurs de reprise exactes sont indiqués sur le site Web.

HP se réserve le droit de modifier ou de résilier le présent programme à tout moment et sans préavis.

Logistique

Les frais de transport et tous les autres coûts annexes, tels que les taxes, droits de douane et redevances, seront pris en charge par HP.

Demandes concernant l'offre

Le participant peut obtenir toutes les informations relatives au programme ainsi qu'une offre de reprise sur le site Web à l'adresse www.hp.com/eur/tradein.



Conditions générales

2. Règles et exigences du programme

Les produits HP achetés en dehors de l'Union européenne ne sont pas habilités à participer.

Le participant peut réclamer la valeur de reprise une seule fois pour chaque nouveau produit HP éligible vendu au client final.

Le participant qui accepte les présentes conditions générales du programme doit être la personne qui formule la demande d'achat avec reprise. La valeur de reprise est transférée au bénéficiaire de la remise tel que spécifié sur le site Web par le participant.

Les coordonnées bancaires fournies lors de l'enregistrement et l'adresse du titulaire du compte bancaire doivent correspondre à l'adresse du vendeur indiquées sur la facture du client final fournie lors de l'inscription. Le paiement peut être effectué uniquement avec un compte bancaire valide dans l'Espace Économique Européen ou en Suisse.

Seuls les nouveaux produits HP sont habilités à participer au programme. Les produits de démonstration, ainsi que les produits de revente ou d'occasion, sont exclus du programme.

Cet achat avec reprise concerne exclusivement des produits échangés sur une base unitaire et identique. Le client final doit acheter un seul produit HP éligible et racheter un produit HP ou nonHP unique pour pouvoir être habilité à cette offre. Le produit de Tradein doit être de type et de catégorie identiques à ceux du produit acheté.

Seules les demandes continentales sont valides.

3. Étapes et calendrier du programme

Acheter un produit HP éligible avant le 30-04-21 et effectuer l'achat avec reprise (tradein) d'un produit éligible en état de marche de marque quelconque.

Les candidatures effectuées dans le cadre du programme pour obtenir la valeur de reprise du produit de Tradein doivent être soumises au plus tard 45 jours après la date d'achat.

Toute demande incomplète sera automatiquement rejetée. Si une demande est incomplète, elle devra être remplie et soumise de nouveau en vue de son traitement. Une réclamation est considérée comme incomplète si elle répond à l'un ou plusieurs des critères suivants :

- | Absence d'une quelconque information demandée sur le formulaire de réclamation, par exemple : numéro de série du ou des nouveaux produits achetés,
- | documents valant preuve d'achat et mentionnant une date d'achat et un/des produit(s) valide(s).
- | Revendeur prévoyant de fournir la documentation de transfert de propriété pour le produit retourné (du client final au revendeur).
- | Produit(s) de Tradein valide(s) non expédié(s) dans la limite de 45 jours.
- | Revendeur prévoyant de fournir la documentation de transfert de propriété pour le produit retourné (du client final au revendeur).

4. Accord de Trade-in

Le participant peut demander la valeur de reprise via le site Web du programme. En acceptant l'accord de Tradein, le participant certifie que tous les produits de Tradein ont été possédés par le client final pendant au moins 6 mois et qu'ils



Conditions générales

ont été utilisés dans le cadre de l'activité du client final.

Le bénéficiaire de la remise doit certifier qu'il détient un droit de propriété légal sur le(s) produit(s) de Tradein (documentation de transfert de propriété), libre de privilèges ou d'intérêt de sécurité, que son droit de propriété n'est pas assujéti aux droits de tierces parties et qu'il a le droit de transférer le(s) produit(s) de Tradein à HP.

Le bénéficiaire de la remise certifie que le produit de Tradein est libre de toutes restrictions ou charges, y compris concernant les logiciels tiers susceptibles de ne pas être transférés ou pour lesquels des redevances sont dues.

L'exécution de l'accord de Tradein entre HP et le participant est assujéti à l'acceptation des conditions générales mentionnées sur l'inscription Web.

Les accords de Tradein mentionnant de fausses déclarations ne peuvent être traités. HP se réserve le droit de retarder le paiement et/ou de réexaminer les demandes nécessitant des investigations pour cause d'activité suspecte.

5. Preuve de vente du nouveau produit HP

La preuve d'achat (par exemple la facture du client final) du nouveau produit HP doit être reçue dans les 45 jours à compter de la date de soumission de la réclamation. La réclamation sera annulée en cas de non-réception de la preuve de vente.

La preuve de vente du nouveau produit HP doit contenir les informations suivantes :

- | Nom et adresse du client final
- | Nom et adresse du revendeur HP, tels que mentionnés sur le papier à en-tête
- | Modèle et numéro de série du nouveau produit HP

Un courrier électronique de confirmation mentionnant un numéro de réclamation sera envoyé une fois que la réclamation sera présentée et mentionnera des instructions concernant les prochaines étapes de la procédure. Il convient d'imprimer ce courrier électronique et d'en conserver un enregistrement. Le numéro de la réclamation doit être mentionné sur toutes les questions relatives à ce programme.

Outre la facture du produit vendu, HP se réserve le droit d'exiger du client une preuve supplémentaire de la vente et/ou de la propriété (par exemple une photo de l'étiquette du numéro de série, des codes-barres, etc.)

6. Conditions et exigences pour les produits donnés en reprise

Les montants de reprise tels qu'indiqués par HP s'appliquent seulement pour les produits donnés en reprise qui sont en état de marche. Les produits donnés en reprise doivent être retournés dans leur intégralité, en bon état de marche et avec tous les accessoires qui en font partie.

Avant de retourner les produits à HP, toutes les données stockées dans le produit doivent être effacées. HP n'est pas responsable de la perte des données enregistrées sur ce produit. Après le retour des produits chez HP, aucune récupération des données ne sera possible. En aucun cas HP ne pourra être tenu responsable du risque que représente l'accès de tiers aux données non supprimées.

Les produits en reprise retournés à HP ne doivent pas être contaminés par des matériaux biologiques, chimiques ou radioactifs.



Conditions générales

Les imprimantes commercialisées doivent permettre d'imprimer une page de test. Tous les accessoires appartenant au produit, par exemple les cartouches d'encre et de toner, doivent être inclus.

7. Conditions pour le paiement du montant de la reprise

Le montant de la reprise est payé par HP au bénéficiaire de la remise. Le paiement s'effectue par virement électronique bancaire dans un délai de 45 jours à compter de la réception du Produit de reprise dans notre centre de test.

Le paiement peut être effectué uniquement avec un compte bancaire valide dans l'Espace Économique Européen ou en Suisse.

Pour tout paiement incorrect effectué par HP (par exemple à la suite d'une demande non valable ou erronée faite par le participant, le participant restituera ou remboursera alors de tels paiements incorrects au moins 28 jours avant la notification écrite de HP. Le client accepte de dégager HP de toute responsabilité concernant d'éventuels engagements, réclamations, dommages et dettes fiscales qui pourraient survenir dans de telles circonstances.

8. Logistique

Les produits de Trade-in doivent être situés dans le pays dans lequel le participant réclame la valeur de reprise.

Le participant est responsable de la désinstallation des produits de Trade-in et doit les préparer de façon appropriée en vue de leur expédition. HP assumera les frais d'expédition (l'utilisation de l'étiquette d'expédition HP est requise) et de recyclage des produits de Trade-in éligibles.

Pour assurer une bonne réception du/des produit(s) Trade-in ci-dessus, il est très important de conditionner les produits conformément aux instructions d'emballage suivantes :

- | Le(s) produit(s) de Tradein doivent être emballés dans une boîte en carton solide adaptée à l'expédition.
- | L'étiquette d'expédition fournie par HP lors de l'inscription sur le site Web doit être apposée à l'extérieur de l'emballage. L'étiquette doit être fixée au moyen d'un adhésif d'emballage transparent. Il est indispensable d'apposer l'étiquette d'expédition HP car celle-ci sera utilisée pour le traitement de la demande et des produits de Trade-in.
- | L'enlèvement doit être effectué au rez-de-chaussée uniquement.

HP décline toute responsabilité quant au paiement d'un emballage approprié pour la livraison des produits de Trade-in.

Les produits de Trade-in à collecter doivent être emballés et prêts pour l'expédition et doit être placés sur des palettes si leur poids est supérieur à 75 kg. Le numéro de référence de l'achat avec reprise doit être clairement visible à l'extérieur de l'emballage. L'étiquette d'expédition doit être apposée de manière à être facilement lisible et ne pas être perdue. La collecte doit être effectuée depuis la porte d'entrée, au rez-de-chaussée.

À la date convenue, HP dépêchera un transporteur à l'adresse indiquée par le participant lors de l'inscription sur le site Web. Si le transporteur de HP ne peut se rendre sur place à la date convenue, il prendra contact avec le participant afin de convenir d'une nouvelle date. Si les produits de Trade-in ne sont pas prêts pour l'enlèvement à la date convenue et que le transporteur de HP doit se présenter à nouveau un autre jour, le participant assumera les coûts supplémentaires encourus.



Conditions générales

La période qui s'écoule entre l'acceptation de l'offre et l'enlèvement du produit de Trade-in ne doit pas dépasser 45 jours ouvrés.

HP procédera à l'enlèvement des produits de Trade-in dans la limite des frontières nationales respectives uniquement.

Toutes les cartouches d'encre doivent être retirées de l'imprimante avant l'expédition. Elles peuvent être incluses dans le même emballage que les produits de Trade-in, mais elles doivent être enveloppées et emballées séparément.

9. Transfert de propriété et des risques

La propriété du produit donné en reprise est transférée à HP au moment de la remise du produit au transporteur.

La remise du produit donné en reprise au transporteur désigné par HP est définitive et valide pour transférer le titre d'un tel produit à la société de traitement de HP libre et dégagé de tout droit de rétention et de toute charge.

10. Non retour des produits donnés en reprise

Les produits donnés en reprise définis dans l'enregistrement sur le Web dans le cadre du programme doivent être remis à HP pour la qualification. Après enlèvement aucun produit donné en reprise (y compris les accessoires) ne peut être retourné à nouveau au participant. Ces marchandises restent la propriété de HP.

11. Retourner un produit incorrect donné en reprise

Si un produit de reprise autre que celui mentionné dans l'enregistrement sur le Web a été placé prêt à l'enlèvement et / ou transporté au centre de test, HP a le droit de faire payer au bénéficiaire de la remise les frais encourus pour le retour dans la mesure où la faute n'était pas flagrante pour HP.

12. Non-conformité aux conditions du programme

Les produits donnés en reprise doivent correspondre aux détails fournis lors du processus d'enregistrement. Si ce n'est pas le cas, HP se réserve le droit de ne payer aucun montant de reprise ou de débiteur la différence en montant de reprise entre le produit donné en reprise déclaré et le produit donné en reprise vraiment reçu quand le montant de reprise du produit incorrect est moindre.

13. Elimination

HP garantit une élimination respectueuse de l'environnement des produits donnés en reprise. Le produit donné en reprise est éliminé dans l'UE et peut ne pas rester à l'intérieur des frontières nationales où le participant a pris part au programme.



Conditions générales

14. Facturation

Ce Programme requiert l'acceptation d'une facture d'auto-crédit par le bénéficiaire de la remise. Pour assurer une facturation cohérente et valide, HP crée une facture d'auto-crédit proposé au nom du bénéficiaire de la remise et l'envoie au bénéficiaire de la remise pour acceptation. Une fois que la facture d'auto-crédit proposée a été acceptée par le bénéficiaire de la remise, HP procédera au paiement respectif et établira une facture correspondante définitive.

L'absence d'envoi d'une acceptation valide de la facture d'auto-crédit proposée entraînera le rejet de la demande du bénéficiaire de la remise et invalidera la participation du bénéficiaire de la remise au programme.

Si le bénéficiaire de la remise a besoin d'établir une facture supplémentaire pour des raisons fiscales ou comptables, le bénéficiaire de la remise doit tenir compte des exigences suivantes :

- ▮ Une facture pour des raisons fiscales ou comptables peut seulement être établie si le numéro d'ordre figure sur la facture. HP ne peut pas assigner ou traiter la facture sans un numéro d'ordre. La facture sera soldée dans le système automatique de paiement de HP. Il n'y a aucun rapport entre le numéro d'ordre de HP et le numéro de facture du participant.
- ▮ La facture doit être envoyée avec l'adresse d'en-tête suivante :

HP International Sarl
150 Route du Nant d'Avril
1217 Meyrin 2
Geneva
Switzerland

VAT representative: Fiscal Solutions BVBA/SARL
Zwaarveld 41 D
9220 Hamme
Belgium
VAT ID: BE0896700365
N° de TVA intracommunautaire BE0633.633.296

à l'adresse suivante :

HP International Sarl
c/o TechProtect GmbH
Promotion Services
Postfach 1242
D-71088 Holzgerlingen
GERMANY

15. Demande frauduleuse

Les participant / bénéficiaire de la remises qui auront abusé du programme seront exclues. HP se réserve le droit de poursuite judiciaire.



Conditions générales

16. Revendeur effectuant une réclamation pour le compte de clients utilisateurs finaux

Les revendeurs HP peuvent présenter des demandes au nom de leurs clients utilisateurs finaux.

Le processus de demande est décrit ci-après :

Le revendeur doit soit (a) transmettre la valeur de reprise au client utilisateur final au moment de l'achat du nouveau produit éligible, soit (b) le faire après avoir réceptionné la valeur de reprise sur son compte bancaire.

HP se réserve le droit de procéder à un audit des demandes afin de s'assurer de leur authenticité. HP ne rétribuera pas les revendeurs au titre de remises qui dépassent les valeurs de reprise. Toute valeur de reprise approuvée sera payée au revendeur.

Le revendeur doit informer le client utilisateur final avant la soumission d'une demande que des données personnelles nécessaires à la Promotion seront transmises à HP et à ses représentants légaux pour le traitement de l'échange dans le cadre du programme HP Trade-in.

17. Si un produit est retourné (révoquant ainsi le contrat de vente), aucune réclamation ne pourra être faite concernant une valeur de reprise. Dans ce cas, la valeur de reprise déjà payée doit être entièrement remboursée.